

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DE CRÉATION DES SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS POUR LES TERRITOIRES DE BOURGES ET SAINT-DOULCHARD

Les secteurs d'information sur les sols (SIS) sont institués par la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 promulguée le 26 mars 2014.

Le recensement par l'État de ces secteurs vise à renforcer la prise en compte des risques environnementaux et sanitaires sur les terrains où la connaissance d'une pollution des sols impose, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution.

Les SIS visent à garder en mémoire la pollution résiduelle d'un site sur le long terme et ont vocation à être annexés aux plans locaux d'urbanisme.

Dans le cadre des projets de création de SIS pour le territoire de Bourges et Saint Doulchard, une consultation publique est ouverte du 31 juillet 2018 au 02 octobre 2018 conformément à l'article R.125-47 du Code de l'environnement, selon les modalités prévues à l'article L. 120-1 du Code précité.

Le public est invité à adresser ses observations concernant ce projet à l'adresse suivante :
ddcspp-sis-bourges-saint-doulchard@cher.gouv.fr